

Règlement des Bouchons de Joigny 1^{er} septembre 2024

Article 1.1 : ORGANISATION Générale

L'association « Les Vieilles Coquilles Icaunaises », en partenariat avec la ville de Joigny et l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien organise chaque année, le 1^{er} dimanche de septembre une manifestation de véhicules anciens **jusqu'à 1969 inclus**, appelée « Les Bouchons de Joigny » qui comprend un défilé et une exposition de véhicules anciens jusqu'à 1969. Elle fait l'objet d'une déclaration auprès de la sous-préfecture de Sens (89), conformément aux dispositions en vigueur. Elle a pour finalité, de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de mettre en valeur le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle se déroule sur des rues fermées à la circulation en centre ville de Joigny principalement.

Article 1.2 : RESPONSABLE de l'organisation des « Bouchons »

Le Président des Vieilles Coquilles Icaunaises : Mr Alain Chevallier 06 13 46 33 98, bleurychevallier@orange.fr

Article 1.3 : SECRETARIAT

Adresse postale : Mme Florence Baillet, 70 rue Principale
Le Grand Longueron 89300 CHAMPLAY, lesvieillescoquilles89@gmail.com

Article 2 : DÉROULEMENT de la manifestation

2.1. LES INSCRIPTIONS : Elles seront reçues au préalable de préférence par internet (éventuellement par courrier) **avant le 15 août 2024** et seront limitées à **450 véhicules motorisés**. Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles et obligatoirement avant 9h00 le 1^{er} septembre.

2.2. ACCUEIL : Les bureaux de vérification et/ou inscription seront sur la place du 1^{er} RVY à partir de 7h30, où vous devrez présenter le récépissé d'inscription qui vous sera parvenu au préalable. Nous vous apposerons une contremarque sur votre véhicule afin de vous identifier auprès des responsables du placement.

2.3. DEROULEMENT : Après passage aux contrôles, tous les véhicules motorisés seront stationnés place du 1^{er} RVY (derrière le marché couvert) à partir de 7h30 jusqu'à 9h45. Vous pourrez alors aller prendre votre café à notre stand (cafés et viennoiseries par véhicule offerts).

2.4. DÉPART : Tous les conducteurs et leurs passagers doivent se trouver dans leurs véhicules à 9h45. Le départ pour les vélos sera donné à 9h45 et 10h00 (heure indicative) pour les véhicules motorisés.

2.5. FIN DU DÉFILÉ DES BOUCHONS : La fin du défilé est prévue à 12h30. Il est impératif de respecter à nouveau le code de la route et ses consignes de sécurité (port du casque, enfants en sécurité...).

2.6. STATIONNEMENT : après le défilé, les véhicules seront exposés place du 1^{er} RVY, avenue Gambetta, place du 11 novembre, rue des Sœurs Lecoq, quai de la

Butte jusqu'à 18 h (éviter de circuler durant ces horaires). Seuls les véhicules **jusqu'à 1969 inclus** peuvent être exposés. La réouverture complète des rues s'effectuera à 19h.

3. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

Le conducteur devra être en mesure de présenter à l'organisation, son permis de conduire, les pièces afférentes au véhicule participant : la carte grise, l'attestation d'assurance. **L'organisation se réserve le droit de refuser un véhicule non conforme ou ne présentant pas les documents demandés.**

4. ASSURANCES

Une police d'assurance est souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants. Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant survenir à leurs véhicules, ceux-ci n'étant en aucun cas, de la responsabilité de l'organisation. Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs que leurs contrats d'assurance restent valides pendant la durée de la manifestation.

5. APPLICATION DU RÈGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

De par son engagement aux « Bouchons de Joigny », chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice, ainsi que tous ses membres, de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens. Dufait de son engagement, chaque participant est considéré, comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisation et seront sans appel.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE, en raison du caractère amical et festif de la manifestation. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme, ainsi que d'annuler en partie ou totalité, si les circonstances l'exigent.

6. COMPORTEMENT

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion immédiate du défilé. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des membres de l'organisation, des bénévoles et entre participants.

BONS « BOUCHONS » A TOUS